

En 2019, les comptes financiers des hôpitaux publics restent déficitaires. Leur déficit s'élevé à 569 millions d'euros, soit 0,7 % des recettes, comme en 2018. Leurs recettes augmentent au même rythme qu'en 2018 et l'effort d'investissement progresse légèrement en 2019, pour la première fois depuis 2009. Il reste toutefois à un niveau nettement plus faible que les dotations aux amortissements. Le taux d'endettement diminue pour sa part, une situation inédite depuis 2002.

Les comptes financiers des hôpitaux publics restent déficitaires en 2019

En 2019, la situation financière des hôpitaux publics reste déficitaire, avec un déficit du résultat net stabilisé. Il atteint 569 millions d'euros, niveau identique à celui de 2018 (après 740 millions en 2017). La rentabilité nette, ratio qui rapporte le résultat net (excédent ou déficit) aux recettes, est également stable à -0,7 % (tableau 1). Le résultat net correspond à la somme de trois composantes : le résultat d'exploitation (activités courantes), le résultat financier (issu des placements ou des dettes) et le résultat exceptionnel. La stabilité du résultat net masque des évolutions fortement contrastées de ces différentes composantes. Ainsi, le résultat d'exploitation régresse fortement et s'établit à -278 millions d'euros, après -48 millions d'euros en 2018 (graphique 1). Le déficit du résultat financier, structurel en raison du paiement des intérêts des emprunts¹ pour financer les investissements, se résorbe lentement depuis 2015. En 2019, il s'établit à 861 millions d'euros, après 911 millions d'euros en 2018. Enfin, le résultat exceptionnel, excédentaire depuis 2013, augmente et atteint 570 millions d'euros en 2019, après 389 millions en 2018.

La proportion d'établissements déficitaires reste stable

Comme le déficit global des hôpitaux, la proportion d'établissements déficitaires reste

stable (58 % en 2019, comme en 2017 et 2018). Cependant, la situation financière des hôpitaux est davantage contrastée qu'en 2018. Ainsi, le déficit cumulé des établissements déficitaires s'accroît (-1 048 millions d'euros en 2019, après -963 millions en 2018). Par ailleurs, il est plus concentré qu'en 2018 : la moitié de ce déficit cumulé est imputable à 43 établissements², contre 50 en 2018. Quant aux établissements excédentaires, leur excédent cumulé augmente et s'établit à 480 millions d'euros en 2019 après 394 millions en 2018. La concentration de cet excédent cumulé s'accroît également : la moitié est imputable à 16 établissements, contre 22 en 2018.

Parmi les différentes catégories d'établissements, l'Assistance publique – Hôpitaux de Paris (AP-HP) connaît la plus forte dégradation de sa situation financière, son déficit atteignant 2,2 % de ses recettes, après 1,7 % en 2018. À l'inverse, la rentabilité nette des autres centres hospitaliers régionaux (CHR) poursuit son amélioration et s'élevé à 0,5 % de leurs recettes (0,2 % en 2018).

Les recettes des hôpitaux publics sont estimées à 81,9 milliards d'euros en 2019

En 2019, les recettes totales des hôpitaux publics, hors rétrocession de médicaments, progressent de 2,2 %, un rythme similaire à celui de 2018 (+2,3 %). Elles atteignent 81,9 milliards d'euros, dont 72,1 milliards sont imputables au budget principal.

1. Les intérêts des emprunts et dettes atteignent 798 millions d'euros en 2019, contre 769 millions d'euros en 2018.

2. Dans cette fiche, le terme « établissement » désigne un établissement juridique, pouvant regrouper plusieurs établissements géographiques. L'AP-HP représente, par exemple, un seul établissement.

Le budget principal est ventilé en trois titres de recettes et en quatre titres de dépenses. L'Assurance maladie en finance 56,1 milliards d'euros (titre 1), soit 2,6 % de plus qu'en 2018, principalement par le versement des recettes de la tarification des séjours, des forfaits et des dotations. Les autres produits de l'activité hospitalière, à la charge des assurances complémentaires et des patients (titre 2), sont stables à 5,5 milliards d'euros, comme en 2018. Enfin, les autres recettes (titre 3) augmentent de 1,3 % pour atteindre 10,8 milliards d'euros. Elles correspondent, par exemple, aux prestations non médicales en direction

principalement des patients et accompagnants, aux subventions d'exploitation et aux fonds reçus dont le Fonds pour l'emploi hospitalier (FEH) et le Fonds pour la modernisation des établissements de santé publics et privés (FMESPP), ou encore aux recettes exceptionnelles liées à des cessions d'immobilisations.

Les dépenses progressent au même rythme que les recettes

En 2019, les dépenses du secteur public sont estimées à 82,9 milliards d'euros, dont 88 % comptabilisés en budget principal. La croissance des

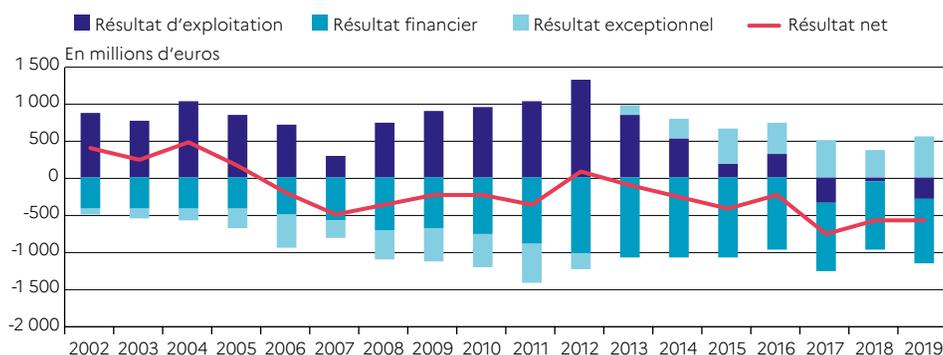
Tableau 1 Excédent ou déficit des hôpitaux publics depuis 2009

	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Ensemble HP	-0,3	-0,3	-0,5	0,1	-0,1	-0,3	-0,5	-0,3	-0,9	-0,7	-0,7
CHR											
AP-HP	-1,1	-1,6	-1,1	-0,3	-0,1	-0,1	0,6	0,7	-2,4	-1,7	-2,2
Autres CHR	-1,6	-0,8	-0,9	0,2	-0,3	-0,6	-1,1	-0,5	-0,1	0,2	0,5
Autres CH											
Grands CH	-0,1	-0,2	-0,6	0,2	-0,1	-0,2	-0,6	-0,5	-1,4	-1,1	-1,1
Moyens CH	0,3	-0,4	-0,6	-0,2	-0,5	-0,8	-0,7	-1,2	-2,2	-2,4	-2,2
Petits CH	1,2	1,0	0,7	0,5	0,6	0,1	-0,2	0,3	-0,6	-0,4	-1,1
CH ex-hôpitaux locaux	2,0	1,9	1,2	1,1	0,4	0,4	0,3	0,8	0,1	-0,3	-0,4
CH spécialisés en psychiatrie	0,5	0,5	0,5	0,3	-0,1	0,0	0,3	0,7	0,8	0,7	0,8

En % des recettes

HP : hôpitaux publics ; CHR : centre hospitalier régional ; CH : centre hospitalier ; AP-HP : Assistance publique - Hôpitaux de Paris.
Note > Un centre hospitalier est devenu centre hospitalier régional en 2012.
Champ > France métropolitaine et DROM (incluant Saint-Martin, Saint-Barthélemy et Mayotte), hors SSA.
Sources > DGFIP, SAE, traitements DREES.

Graphique 1 Compte de résultat des hôpitaux publics depuis 2002



Champ > France métropolitaine et DROM (incluant Saint-Martin, Saint-Barthélemy et Mayotte), hors SSA.
Sources > DGFIP, SAE, traitements DREES.

dépenses en 2019 (+2,2 %) est supérieure à celle de 2018 (+2,0 %). Toutefois, elle est identique à celle des recettes, ce qui se traduit par une stabilité du déficit du budget global.

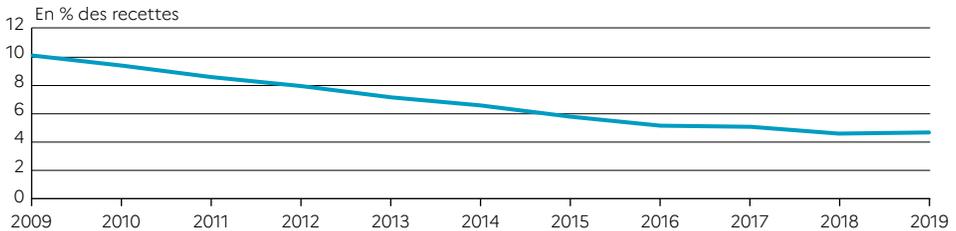
Cette croissance des dépenses s'observe dans l'ensemble des grandes catégories de dépenses (titres de dépenses), à des rythmes toutefois différents selon les charges considérées. Ainsi, les dépenses de personnel progressent de 1,4 % à 47,6 milliards d'euros, à un rythme identique à celui de 2018 après une augmentation plus forte en 2017 (+2,3 %). Les dépenses à caractère médical (constituées, pour l'essentiel, de l'acquisition de médicaments et de fournitures médicales d'usage courant) progressent fortement (5,7 %, contre 2,7 % en 2018) et atteignent 11,2 milliards d'euros en 2019. Les dépenses à caractère hôtelier et général s'élèvent à 7,5 milliards d'euros pour le budget principal. Elles sont en hausse de 3,3 %, après 4,0 % en 2018. Enfin, les amortissements, les frais financiers et les dépenses exceptionnelles progressent à un rythme plus modéré (+1,0 %) pour atteindre 6,9 milliards d'euros en 2019.

Une hausse modeste de l'effort d'investissement des hôpitaux et un taux d'endettement en léger recul

Les investissements représentent 3,8 milliards d'euros en 2019. Après une baisse continue depuis 2009, l'effort d'investissement progresse modestement et atteint 4,7 % des recettes en 2019, après 4,6 % en 2018 (graphique 2). Cet effort reste toutefois nettement inférieur à la dotation aux amortissements (7,1 % des recettes en 2019).

Pour la première fois depuis 2015, l'encours de la dette diminue légèrement en 2019 et atteint 29,3 milliards d'euros (29,5 milliards d'euros en 2018). Exprimé en pourcentage des recettes, l'encours de la dette des hôpitaux publics a atteint un point haut en 2013 (39,9 %) et recule depuis, lentement mais régulièrement. Il s'établit à 35,7 % des recettes en 2019. Pour la première fois depuis 2002, le taux d'endettement, qui mesure la part des dettes au sein des ressources stables (constituées des capitaux propres et des dettes financières), diminue légèrement et atteint 51,4 % en 2019, après 51,7 % en 2018 (graphique 3). ■

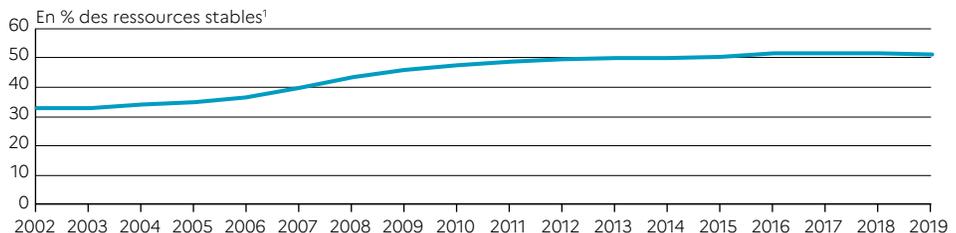
Graphique 2 Évolution de l'effort d'investissement des hôpitaux publics depuis 2009



Champ > France métropolitaine et DROM (incluant Saint-Martin, Saint-Barthélemy et Mayotte), hors SSA.

Sources > DGFIP, SAE, traitements DREES.

Graphique 3 Évolution du taux d'endettement des hôpitaux publics depuis 2002



1. Les ressources stables sont constituées des capitaux propres et des dettes financières.

Champ > France métropolitaine et DROM (incluant Saint-Martin, Saint-Barthélemy et Mayotte), hors SSA.

Sources > DGFIP, SAE, traitements DREES.

Encadré Sources et méthodes

Champ

France métropolitaine et DROM (incluant Saint-Martin, Saint-Barthélemy et Mayotte), hors service de santé des armées (SSA). Le nombre d'établissements publics considérés dans cette étude s'élève à 831. Seules les recettes hors rétrocession ont été retenues dans l'analyse.

Sources

Les données comptables des hôpitaux publics sont fournies par la Direction générale des finances publiques (DGFIP). Elles sont issues des comptes de résultats et de bilans des entités juridiques des établissements publics. Les données de la DGFIP ont été croisées avec la statistique annuelle des établissements de santé (SAE), afin de conserver uniquement les établissements sanitaires dans le champ de l'étude.

Définitions

> **Recettes** : elles correspondent aux recettes totales définies par les comptes commençant par le chiffre 7 de la nomenclature M21, hors rétrocession de médicaments, soit en grande partie les recettes de l'activité hospitalière, les recettes financières et exceptionnelles.

> **Centres hospitaliers (CH)** : ils sont classés, dans cette fiche, en trois catégories selon leur taille. Celle-ci est mesurée à partir de leurs recettes : les grands CH (plus de 70 millions d'euros), les CH moyens (entre 20 et 70 millions d'euros) et les petits CH (moins de 20 millions d'euros).

> **Rétrocession de médicaments** : les établissements publics ont la possibilité de vendre des médicaments à des patients. La rétrocession de médicaments recouvre leur délivrance par une pharmacie hospitalière à des patients qui ne sont pas hospitalisés.

> **Résultat d'exploitation** : il fait référence aux recettes et dépenses liées à l'exploitation normale et courante de l'établissement.

> **Résultat exceptionnel** : il comprend notamment les opérations de gestion (par exemple produits sur exercices antérieurs versés tardivement par l'assurance maladie) ou des opérations de capital (cessions d'immobilisation), et les dotations aux amortissements et aux provisions pour les opérations exceptionnelles.

> **Résultat financier** : il concerne les recettes et les dépenses qui se rapportent directement à l'endettement et aux placements des hôpitaux publics.

> **Budget principal** : il présente les opérations financières des activités de court et moyen séjour et de psychiatrie.

Pour en savoir plus

> **Marc, C., Héam, J.-C., Mikou, M. et al.** (2020). *Les dépenses de santé en 2019. Résultats des comptes de la santé (édition 2020)*. Paris, France : DREES, coll. Panoramas de la DREES-santé, fiche 2.